

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction des infrastructures de transport

Décision du 18 mars 2016 portant numérotation des échangeurs de la route nationale n° 88 entre Firminy et Le Puy-en-Velay

NOR : DEVT1608145S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche,

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-6 et R. 411-25 ;

Vu le décret n° 2014-1106 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu la circulaire DSCR/DR n° 93-029504 du 26 mars 1993 relative aux modalités de mise en œuvre de la numérotation des échangeurs sur le réseau routier structurant (autoroutes et routes express) – suppression des noms géographiques ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu la demande du 20 janvier 2016 de la direction interdépartementale des routes Massif central relative à la numérotation des échangeurs de la RN 88 entre Firminy et Le Puy-en-Velay ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes en date du 18 février 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Les échangeurs de la route nationale (RN) n° 88, entre Firminy et Le Puy-en-Velay, compris entre les PR 0 + 000 et 70 + 000 dans le département de la Haute-Loire, sont numérotés tels que figurés sur le plan annexé à la présente décision.

Article 2

Le préfet de la région Auvergne - Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, préfet coordonnateur des itinéraires routiers est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 18 mars 2016.

Pour le secrétaire d'État et par délégation :
Le directeur des infrastructures de transport,
C. SAINTILLAN

Annexe à la Décision Ministérielle du 18 mars 2016

RN 88 – Haute-Loire
Firminy
- Le Puy-en-Velay

